**MAJALAT - Série de webinaires**

**DOCUMENT FINAL**

***Justice climatique et justice sociale dans le contexte du Covid 19***

Le 12 juin 2020, le webinaire sur la thématique de la justice climatique et la justice sociale dans le contexte de COVID-19 a été organisé par le consortium MAJALAT dans le cadre d'une plus grande série de webinaires qui s'étalera de fin mai à fin septembre. La série couvre également 5 autres domaines thématiques, à savoir le développement économique et le dialogue social, la sécurité et la lutte contre la violence, la gouvernance et l'État de droit, la justice climatique et la thématique transversale de la jeunesse. L'objectif de ce webinaire spécifique était de réfléchir à l'impact de la crise COVID-19 sur les questions de la justice climatique et la justice sociale dans la région euro-méditerranéenne et de suivre les recommandations qui ont été formulées au cours du cycle d'activité MAJALAT 2019. Afin de bien cadrer la thématique, le webinaire a été organisé sous forme de 4 sessions traitant les sujets suivants : Panorama du cotexte justice climatique et Covid 19, Genre et justice climatique et sociale, les peuples Autochtones et la justice climatique et sociale au temps du Covid19, La société civile, justice climatique et justice sociale post confinement : quelles recommandations ? avec une attention particulière attribuée à la situation en Palestine sous l’occupation israélienne.

Les participants ont commencé à présenter un état des lieux de la situation actuelle dans la région. L’influence et la gravité de la crise sanitaire sur la situation climatique et sociale dans la région ont été discutées à plusieurs niveaux. Cette pandémie a été considérée comme une arme à double tranchant. Elle a contribué à la diminution des émissions de l’effet de serre, le ralentissement de la déforestation et des constructions, la diminution de la consommation de l’eau dans le domaine agricole, la diminution de la pollution de l’eau en raison de l’absence de l’activité commerciale et touristique navigante et la diminution de la consommation énergétique. Le Covid19 a donc rendu justice au climat d’une manière naturelle et non pas à travers la volonté politique des Etats.

En revanche, les implications du Covid19 sur l’être humain sont énormes notamment sur les plus vulnérables comme les femmes, les peuples autochtones et les populations occupées. En ce qui concerne les femmes, le nombre de femmes victimes de violences conjugales a augmenté, elles ont subi une aggravation dans les conditions de travail notamment celles qui travaillent dans des zones industrielles puisqu’elles étaient privées de leurs congés et elles n’ont pas pu garder leurs enfants en période de confinement, elles ont un accès réduit à l’information en raison du taux élevé d’analphabétisme parmi elles. Pour les peuples autochtones, ils sont en train de subir une grande injustice climatique, il s’agit de populations qui ne contribuent guère à l’émanation des gaz à effets de serre, et ils font face à des écrasions systémiques à travers l’exploitation excessive et l’abus de leurs ressources naturelles. Ces communautés ont été lourdement affectées par la pandémie et ils ont été poussé plus dans la pauvreté, la mal nutrition, le manque d’eau potable, le manque d’hygiène et l’absence de services sociaux. Le risque de perdre leur savoir traditionnel met en danger la biodiversité et accélère le réchauffement climatique.

S’agissant de la situation en Palestine, depuis le début de la pandémie, il y a eu plusieurs violations qui ont été faites par les autorités israéliennes comme des kidnappings, des arrestations et la destruction des maisons des palestiniens. Ces derniers vivent dans un environnement très difficile crée par les pratiques israéliennes qui visent à contrôler les différentes ressources naturelles de la Palestine. L’accès à l’eau est restreint pour plusieurs communautés, les palestiniens consomment un taux très bas d’eau potable par jour (par rapport à ce qui est recommandé par l’OMS), les implantations israéliennes monopolisent toutes les ressources d’eau et une grande discrimination dans la distribution des ressources hydriques peut être notée. Tout cela a eu un impact direct sur les palestiniens, il a freiné leurs capacités à pouvoir prendre les mesures d’hygiène nécessaires pour faire face à la pandémie, ils se sont trouvés sans maisons et sans accès à leur ressources naturelles. Une violation flagrante du droit à la santé en temps de pandémie est donc relevée. De plus, selon l’article 56 de la convention de Genève, Israël doit faire tous les efforts afin de pouvoir arrêter cette pandémie, elle ne respecte certainement pas ses obligations internationales et crée une vulnérabilité plus grande parmi la population palestinienne.

En outre, cette pandémie a certes crée une crise économique qui a ramené à l’amplification des injustices sociales d’origines humaines à travers les pertes d’emplois, l’augmentation de la vulnérabilité des personnes déjà en situation de précarité. Au niveau des Etats, l’impact économique est très sévère par rapport aux pays qui sont déjà endettés, le risque d’appauvrissement est important.

En ce qui concerne l’action de climat au niveau international, l’année 2020 est une année charnière pour l’environnement parce qu’elle marque une date importante pour l’Accord de Paris, 5 ans se sont écoulés depuis la conclusion de cet Accord, et il est temps de renforcer les engagements des pays industrialisés en matière d’émissions d’effets de serre et améliorer leurs mesures d’adaptation. Par contre, la COP 26 a été reportée en raison du Covid19 et les Etats ont commencé à réduire les budgets alloués à la question climatique afin de faire face à la crise économique actuelle, et bien évidemment les budgets alloués ne sont pas proportionnés avec les dégâts causés. Le manque de dynamisme au niveau international en matière de justice climatique a été perçu en tant qu’indice négatif et préoccupant par rapport au processus international en matière de climat. Malgré l’existence des accords et des engagements au niveau international et la présentation de nouveaux programmes par la CE comme le Green Deal, il n’existe pas un consensus parfait entre les différents acteurs et il y a même un rétropédalage au niveau de plusieurs engagements. Il s’agit d’une nouvelle ère d’incertitude en matière de climat et pauvreté, la question s’est posée autour des modalités avec lesquelles les Etats font face à cette crise sanitaire et économique et s’ils tiendront leurs promesses relatives aux financements pas seulement au niveau de l’APD mais aussi pour la réduction des effets négatifs du changement climatique dans les pays du Sud. Pendant l’AG de l’ONU en septembre, la position de l’UE est encore mitigée entre arrêt et ralentissement du processus en raison de la crise. En outre, l’accent a été mis sur l’importance du maintien du principe de NON REGRESSION afin de ne pas revenir en arrière dans la bataille relative aux droits de l’environnement. De plus, des critiques ont été adressées aux stratégies de gestion de la catastrophe sanitaire vu l’adoption des approches anciennes et l’absence de prise en compte du *SENDAI Framework for disaster risk reduction* adopté par l’ONU.

**Conclusions :**

Il y a beaucoup de défis sur lesquels il faut se centrer pour pouvoir parvenir à des recommandations pour pallier les effets négatifs du Covid19. La pandémie du Covid19 a levé le rideau sur la faiblesse des politiques adoptées, elle a engendré une crise économique et elle a contribué à la diminution des taux de pollution au niveau mondial. Il est donc indispensable de concilier entre ces contradictions et trouver des solutions qui favorisent le respect des droits environnementaux tout en renforçant les systèmes de production.

Quelques gouvernements (exemple le Maroc) ont montré qu’ils sont conscients de l’importance de la décarbonisation de l’économie et qu’ils ont la volonté de développer la production locale afin de lutter contre les injustices sociales présentes. Il est important d’appuyer ces initiatives afin de les défendre au niveau international. Les OSC doivent aussi jouer un rôle important dans la mobilisation des gouvernements au niveau national afin de les pousser à participer activement dans toutes les réunions liées à la thématique de la justice climatique et sociale sur le plan international.

**Recommandations** :

L'un des objectifs du webinaire était de revoir et mettre à jour les recommandations formulées lors du Forum de la société civile de Bruxelles 2019 ainsi que de rédiger de nouvelles recommandations pour l'Union européenne sur la question de la justice climatique et sociale.

Ci-dessous les recommandations issues du webinaire :

* Revoir les politiques en matière de climat en période de crise sanitaire
* Mettre des mesures qui garantissent que les fonds alloués au voisinage soutiennent le développement et la justice climatique dans la région ainsi que s’assurer qu’une partie de ces fonds est dédiée à la société civile
* Assurer un accès facile à l’information pour les OSC auprès des délégations européennes dans les différents pays dans la région
* Intégrer la SC dans l’élaboration des politiques et dans la question des financements pour pouvoir infléchir et faire face aux incertitudes et aux risques causés par la pandémie
* Améliorer l’accès aux services sociaux notamment pour les femmes, l’accès à la sécurité sociale et le service de la santé
* La vitesse de la digitalisation doit être conditionnée par l’amélioration des capacités des femmes et des plus vulnérables à suivre ce développement : l’alphabétisation numérique et l’accès aux moyens matériels et technologiques
* L’accès aux données et aux statistiques sensibles au genre
* Améliorer l’accès des femmes aux postes de décision et de gestion
* Améliorer la résilience au Changement Climatique et au Covid 19 passe nécessairement par la réduction de la vulnérabilité et surtout celles des femmes, en amont et le soutien aux populations sinistrées en aval afin de surmonter l’impact immédiat et leur donner les moyens de se reconstruire : la résilience sociale.
* Arrêter les arrestations et attaques contre les activistes environnementales exemple en Tunisie et protéger les défenseurs des droits de l’environnement
* Mettre en œuvre des stratégies de protection des peuples autochtones en période de pandémie.
* Renforcer davantage l’implication des communautés de base dans l’élaboration d’un certain nombre de mesures économiques et sociales qui pourraient freiner le changement climatique
* La création des emplois verts exemple : tout ce qui est lié à la gestion de l’eau, la biodiversité…etc

**Recommandations à la suite du Forum de la société civile de Bruxelles 2019:**

* *En ce qui concerne le prochain budget de l’UE 2021-2027 et le futur NDICI, les décideurs devraient garantir: le financement de la rubrique VI (action extérieure) au moins 10% du budget global; Pour le NDICI, un objectif de 50% pour le climat et l’environnement devrait être introduit; 85% des programmes devraient avoir l’égalité des sexes parmi leurs objectifs; 20% de l’APD devraient être consacrés au développement humain et à l’inclusion sociale; l’objectif de dépenses de migration devrait être supprimé; allouer une part plus élevée du financement aux programmes thématiques ciblés.*
* *Tous les objectifs fixés dans le NDICI devraient être dûment reflétés dans la programmation de la Commission européenne aux niveaux national et régional. La programmation doit soutenir les CDN des pays, les plans des ODD et les plans nationaux d’adaptation.*
* *L’UE devrait adopter une position ferme dans les négociations de la CCNUCC pour intensifier les futurs objectifs de financement climatique, y compris un objectif pour l’adaptation financière basée sur les subventions. L’UE devrait adopter une définition des financements climatiques « nouveaux et supplémentaires » au-delà des engagements de 0,7% du RNB.*
* *Les priorités en matière de climat et d’ODD, ainsi que les dispositions visant à encourager le financement des acteurs locaux, doivent être rigoureusement reflétées dans la gouvernance des installations de mélange, le FEDD+ et la garantie d’action extérieure, ainsi que toutes les institutions internationales et de financement du développement/banques multilatérales de développement (BMD), ainsi que des garanties sociales conformes aux normes internationales.*
* *Des fenêtres d’investissement spécifiques dans le FEDD+ pour les projets d’énergie durable et d’atténuation et d’adaptation au changement climatique devraient être introduites. Une extension complète du dépistage environnemental et des évaluations d’impact doit être assurée pour couvrir l’atténuation et l’adaptation au changement climatique, et elle devrait également être mise à jour dans la norme commune de planification/programmation et de communication des fonds extérieurs et des instruments financiers de l’UE.*
* *Les programmes régionaux et, le cas échéant, thématiques devraient englober des objectifs de neutralité climatique à long terme.*
* *Les BMD/IFD devraient éliminer de toute urgence tout financement pour les activités nuisibles au climat. Les représentants de l’UE devraient travailler pour influencer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et les institutions financières qui coopèrent pour éliminer progressivement le financement des combustibles fossiles.*
* *La Banque européenne d’investissement (BEI) et la BERD doivent prendre de nouvelles mesures pour garantir qu’une proportion de plus en plus élevée de son portefeuille soutienne l’action climatique, l’adaptation à la clôture, avec des dispositions spéciales pour les initiatives communautaires et les droits fonciers. Les deux doivent développer des stratégies d’investissement compatibles avec l’objectif de 1,5°C. Les banques devraient accroître leur cofinancement des fonds climatiques de la CCNUCC (GCF).*
* *Un mécanisme de diligence raisonnable des entreprises au niveau de l’UE est nécessaire pour garantir que les entreprises s’acquittent de leurs responsabilités et de la diligence raisonnable concernant les droits de l’homme, les droits des travailleurs, les droits environnementaux et l’alignement sur l’accord de Paris. L’UE devrait également soutenir l’élaboration d’un traité contraignant des Nations unies sur les sociétés transnationales et les droits de l’homme.*
* *Dans les régions riches en combustibles fossiles, le financement de l’UE peut soutenir la transition juste en soutenant les efforts pour développer des plans de transition pour un développement sobre en carbone. La BEI et la BERD peuvent consacrer une part de financement plus élevée à la transition juste*
* *Le Plan d’action de la Commission européenne pour une finance durable (PACEFD) comprend le développement d’une taxonomie pour l’étiquetage des options de financement « vertes », visant à encourager les investissements dans les projets et les entreprises verts. La taxonomie doit être améliorée pour exclure totalement les combustibles fossiles, y compris le gaz, de l’étiquetage « vert », et des critères de durabilité beaucoup plus rigoureux sont nécessaires.*
* *Les délégations de l’UE devraient mener des consultations régulières pour atteindre un large éventail d’acteurs de la société civile issus de la base, des groupes de jeunes et des réseaux régionaux, y compris ceux qui ont des liens avec les défenseurs de la justice climatique dès le début du processus de programmation. Les consultations devraient comprendre des orientations et des informations claires et être transparentes sur les attentes et les résultats ; des informations régulières sur les opportunités et le processus devraient être fournies, en s’appuyant sur le processus du site de suivi de la programmation conjointe.*
* *Les examens des feuilles de route des OSC devraient mieux s’aligner sur les acteurs et les priorités des OSC en matière de climat et de justice sociale, et créer des synergies avec les stratégies par pays en matière de droits de l’homme, le plan d’action pour l’égalité des sexes, la convention d’Aarhus dans chaque contexte national, avec une sensibilisation des parties prenantes concernées.*
* *Le Pacte climatique proposé dans le cadre du Green Deal européen proposé doit cimenter une dimension internationale dans sa structure pour faciliter la création d’un comité multipartite. Cela devrait inclure la société civile du voisinage sud et de l’UE, ainsi que les acteurs régionaux publics et privés dans les domaines de l’énergie, de l’environnement et du climat, afin de suivre les progrès en matière de climat et de justice sociale dans l’action extérieure, le financement et l’investissement de l’UE.*
* *L’UE devrait approfondir son soutien aux OSC axées sur les défis climatiques et environnementaux au niveau régional - par exemple en organisant un Forum Société Civile Sud sur ce thème. Reconnaissant les réseaux existants (Climate Action Network - Arab World par exemple), les délégations de l’UE.*